

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**JOURNÉE D'ÉTUDE**  
Mercredi 16 novembre 2022

**« MESURES D'ANTICIPATION EN PSYCHIATRIE :  
Outils de Droits, Outils de Soins ? »**

Présentiel Distanciel Inscription obligatoire

Logos: CHU Saint-Étienne, Hôpitaux Universitaires de Marseille, ap-hm, CHU PARIS PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES, Prism, PSYCOM, Santé Mentale Info, unafam

Bien que les Mesures d'Anticipation en Psychiatrie permettent de réduire sensiblement le recours aux soins sans consentement, leur utilisation reste encore marginale en France. Afin d'en comprendre les enjeux, professionnels, usagers, proches et chercheurs se rassemblent lors d'une journée d'étude en ligne et en présentiel.

Les MAP permettent de prévenir les moments de crise où le discernement des patients pourrait être altéré. La personne peut exprimer en amont ses souhaits quant aux soins et à l'accompagnement la concernant. Elles favorisent in fine le respect des droits des patients et des personnes.

En présence de nombreux experts du sujet et d'acteurs de terrain, cette journée sera l'occasion :

- de dresser un état des lieux du déploiement des mesures d'anticipation en psychiatrie (MAP) en France : ce qu'elles sont / leur intérêt / les modèles de MAP, les freins, les avantages et les conditions de la réussite de leur déploiement. De plus, des retours d'expérience d'acteurs de terrains les ayant déployées en France et à l'étranger seront présentés.
- d'engager un débat ouvert avec tous les publics qui font la psychiatrie (personnes concernées, proches aidants, professionnels, représentants des hôpitaux et institutions) pour déterminer la place à leur accorder à l'avenir.

Cette journée s'adresse particulièrement aux :

- Usagers, proches aidants et leurs associations représentatives, GEM...
- Professionnels de la psychiatrie hospitalière, du secteur libéral et du médico-social : psychiatres, infirmiers, psychologues, médiateurs de santé pair, travailleurs sociaux...
- Représentants des hôpitaux : fédérations, directeurs des soins, directeurs d'établissement, directeurs des affaires juridiques...
- Autres professionnels et structures intervenant dans le champ de la santé mentale et de la promotion des droits des usagers en santé (juristes, sociologues, philosophes, associations...)

[INSCRIPTION ET PROGRAMME DÉTAILLÉ \[Cliquez ici\]](#)

[OU SUR SANTEMENTALE.FR](http://SANTEMENTALE.FR)

<sup>1</sup> Pour une revue systématique, voir : Molyneux E, Turner A, Candy B, Landau S, Johnson S, Lloyd-Evans B. Crisis-planning interventions for people with psychotic illness or bipolar disorder: systematic review and meta-analyses. *BJPsych Open*. 2019;5(4). doi:10.1192/bjo.2019.28 (Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse ou Allemagne)

Tinland A, Loubière S, Mougeot F, et al. Effect of Psychiatric Advance Directives Facilitated by Peer Workers on Compulsory Admission Among People With Mental Illness: A Randomized Clinical Trial. *JAMA Psychiatry*. Published online June 06, 2022. doi:10.1001/jamapsychiatry.2022.1627